

DEPARTEMENT

de Nièvre

COMMUNE

de Aunay en Bazois

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Maire de la commune de Aunay en - Bazois
certifie que l'arrêté de M. le Préfet de la Nièvre en date du 24 oct. 2012
portant ouverture d'une enquête Publique Relative a la
demande de renouvellement d'autorisation d'exploiter une
carrière de Rhodite sur le territoire des communes
d'Épines et de Montcuillon déposée par la société
Céramulats Bourgogne Auvergne
a été publié le 30 oct. 2012 dans la commune de Aunay en Bazois
et qu'il a notamment été affiché à la porte de la mairie de Aunay en Bazois
et à dans le Bourg viticole et Hameaux de Savinay Savoyeux Epérel
du 31 oct 2012 au 22 décembre 2012⁽¹⁾

Fait à Aunay en B. le 30 oct 2012

Le Maire,

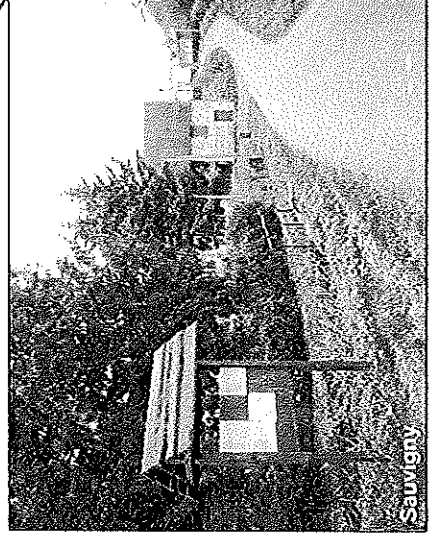
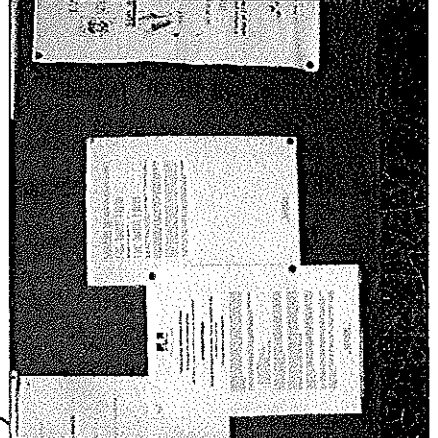
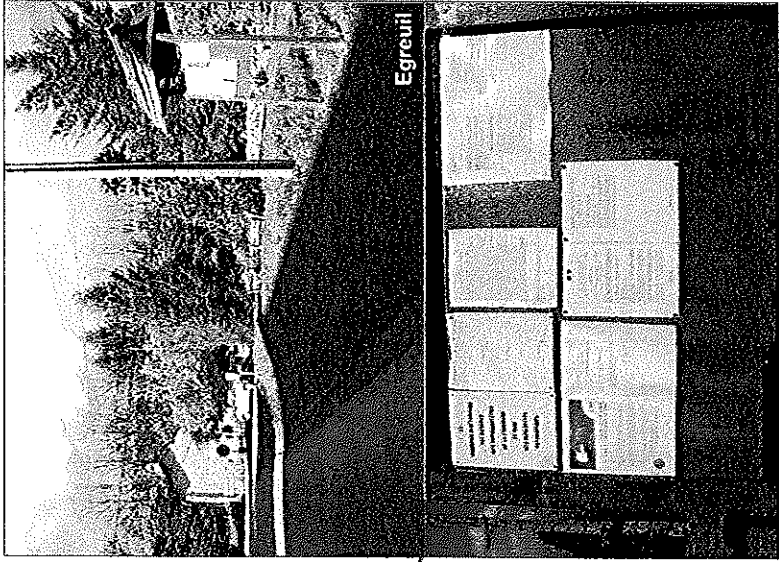
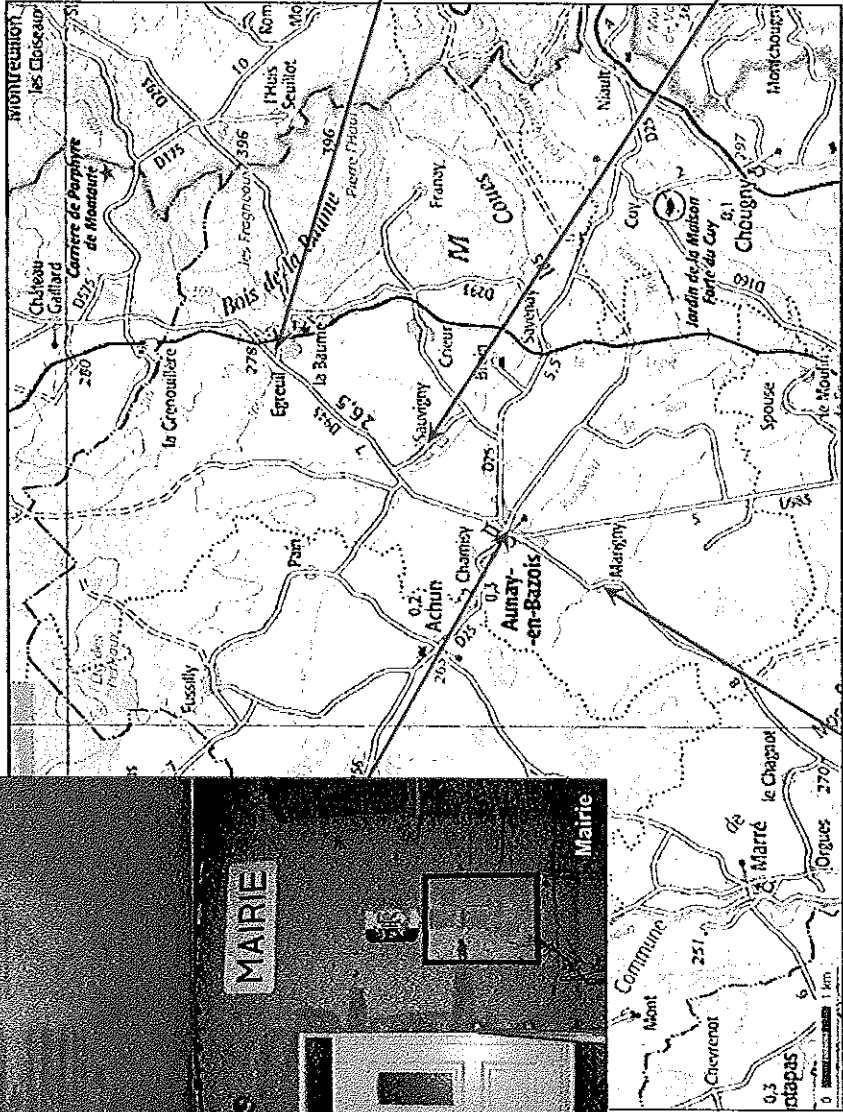
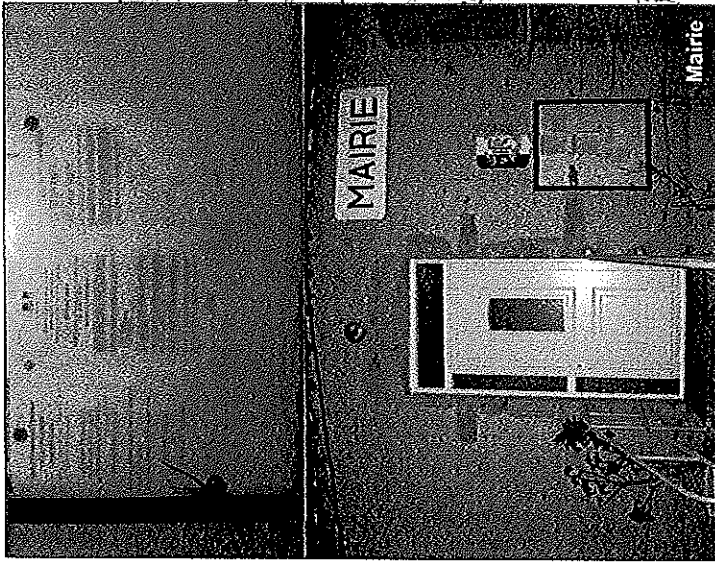


(cachet de la Mairie)



⁽¹⁾ La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique.

Affichage Commune de AUNAY-EN-BAZOIS



DEPARTEMENT

de la NIEVRE

COMMUNE

de BLISMES

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Maire de la commune de BLISMES
certifie que l'arrêté de M. le Préfet de la Nièvre en date du 24 octobre 2012
portant ouverture d'une enquête publique relative à
la demande de renouvellement d'autorisation
d'exploiter une carrière de chrysolite sur le territoire des
communes d'Épigny et de Montcuillon déposée par la
société Granulats Bourgogne Auvergne
a été publié le 2 novembre 2012 dans la commune de BLISMES
et qu'il a notamment été affiché à la porte de la mairie de BLISMES
et à Vaumery et Busy (hameaux de la commune)
du 2 novembre 2012 au 22 décembre 2012 inclus ⁽¹⁾

Fait à **BLISMES**, le 24/12/2012

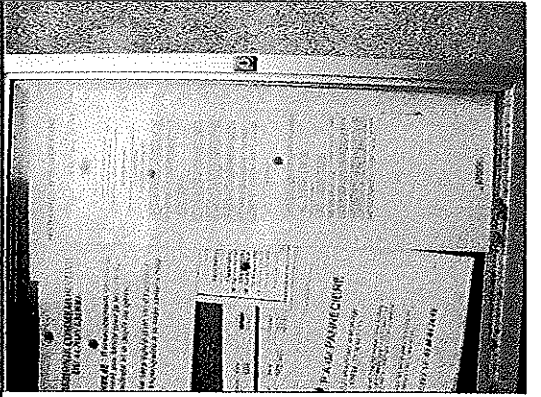
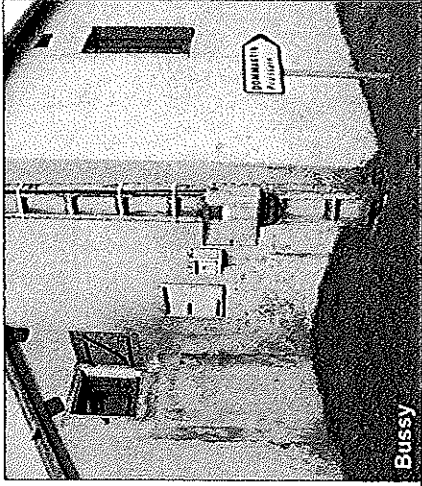
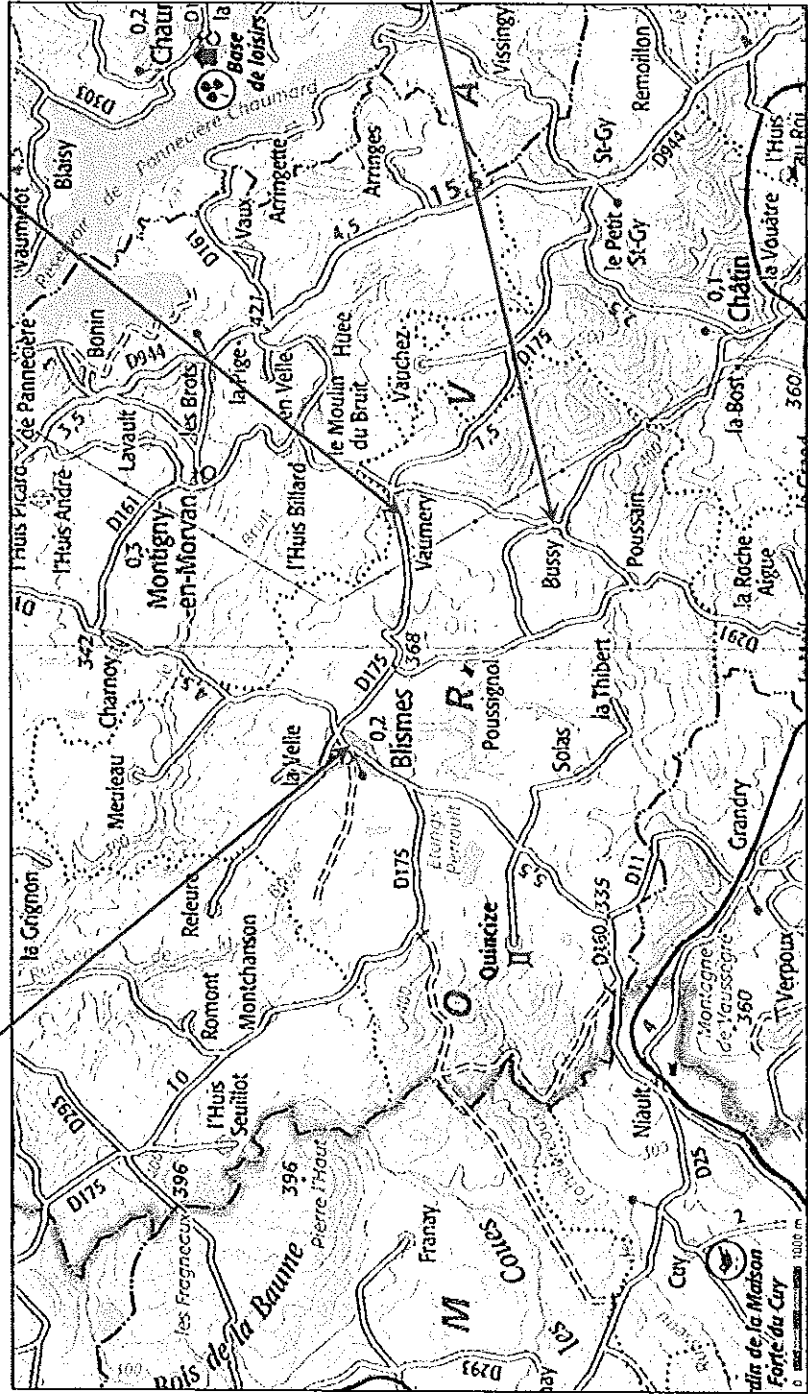
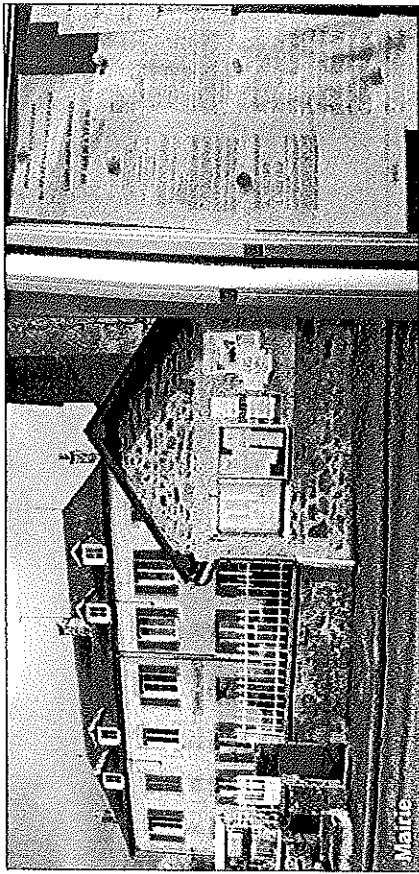
Le Maire,

MAUR PERRIN

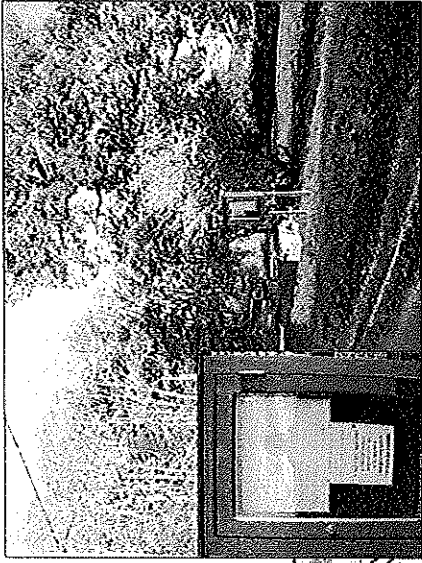
(cachet de la Mairie)



⁽¹⁾ La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique.



Affichage Commune de BLISMES

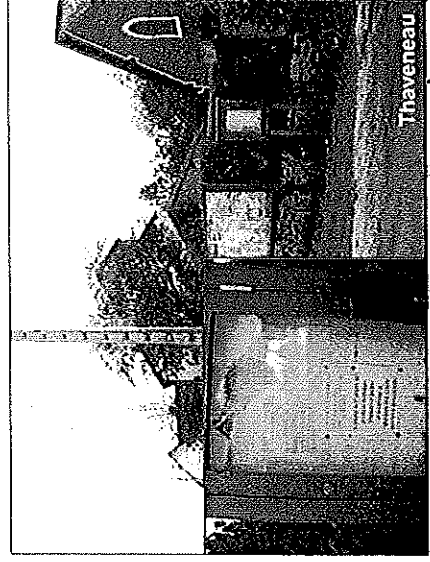
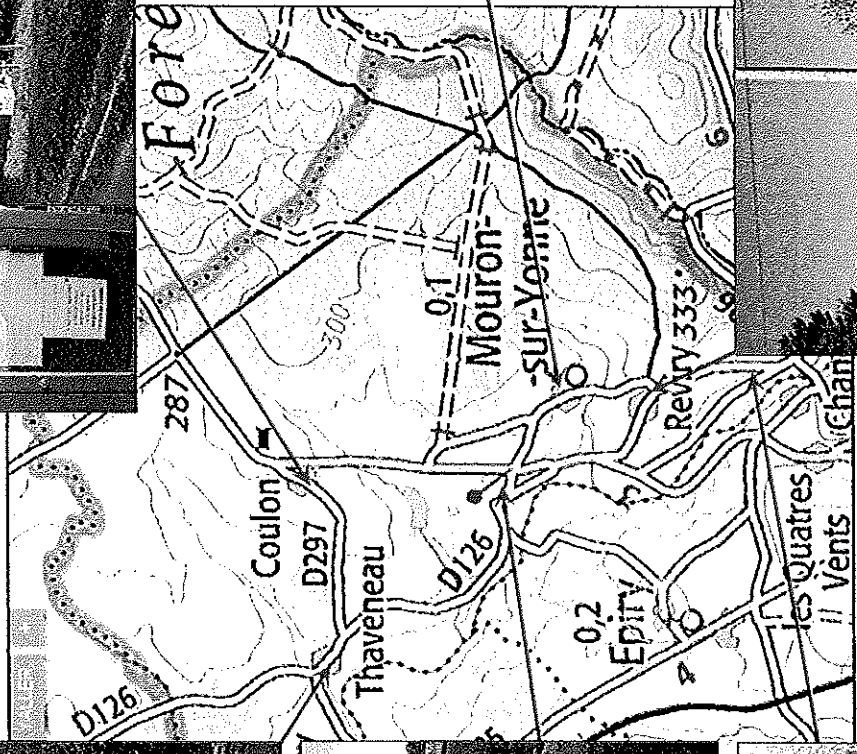


Mairie 1

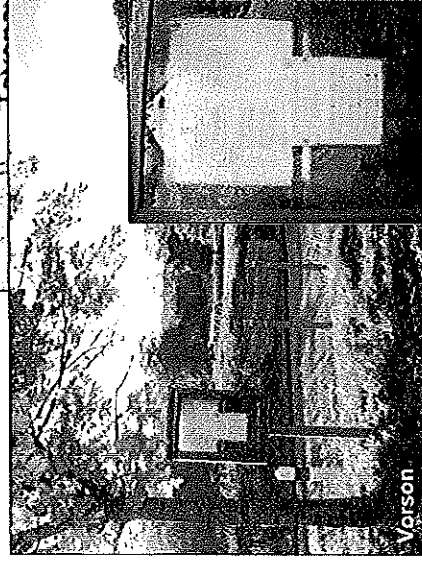
Mairie 2



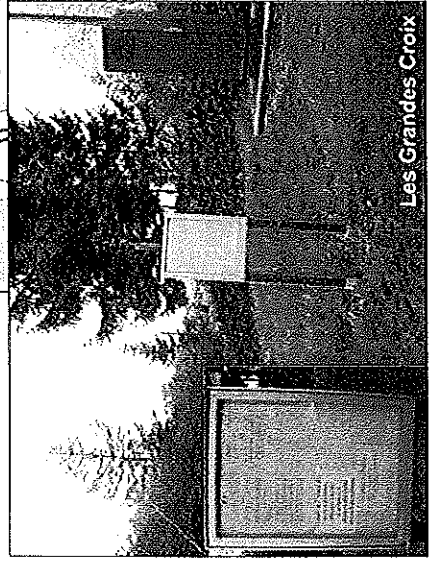
Reviry



Thaveneau



Vorson



Les Grandes Croix

Affichage Commune de MOURON- SUR-YONNE

DEPARTEMENT

de La NIEVRE

COMMUNE

de MOURON-SUR-YONNE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Maire de la commune de MOURON-SUR-YONNE
certifie que l'arrêté de M. le Préfet de la Nièvre en date du 24 octobre 2012
portant ouverture d'une enquête publique relative à la
demande de renouvellement d'autorisation d'exploiter une
carrière de silice sur le territoire des communes d'EPERY
et de MONTREUILLOU déposée par la société GRANULATS
BOURGOGNE-AUVERGNE
a été publié le 03/11/2012 dans la commune de MOURON-SUR-YONNE
et qu'il a notamment été affiché à la porte de la mairie de MOURON-SUR-YONNE
et à Thivernon, Coulon, Reving, Verzon, Les Grands Meulins, Bois du Bourg
du 03/11/2012 au⁽¹⁾

Fait à Mouron s/Yonne, le 22 décembre 2012

Le Maire,

P. CORDILLOT

(cachet de la Mairie)



P. Cordillot

⁽¹⁾ La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique.

PREMIERE JOURNEE

Les _____ de _____ heures _____ à _____ heures _____

Observations de M^(M) _____

Permanence des samedi 24-11-2012 de 9h
à 12h.

Monsieur Jean Philippe THIERRET est venu annuler
le dossier, mais n'a pas soutenu nos
d'observations sur le registre.

Fin de la permanence à 12h

Gérard MILLEPAND
Commissaire Enquêteur

Permanence du samedi de décembre 2012 de 9h
à 12h.

M. DUCRET Jean Philippe - le Plot - EPWA
soutient totalement le projet de poursuivre
l'exploitation de la carrière de Montaut.

Gérard MILLERAND
Commissaire Enquêteur

Permanence du samedi 22 décembre 2012

de 9h à 12h :

Monsieur VILLANNE Guy Bellepeult -
ne peut que souligner et être satisfait de la poursuite
de l'exploitation et recherche dans cette carrière
importante pour la commune.

Nous précisons que notre association n'a pas pour vocation d'envoyer les carriers,
seulement leur apporter des éléments d'amélioration dans les mesures de compensation.
Nous félicitons l'entreprise granulat pour leur étude d'impact concernant la faune
et la flore relativement complète. Nous espérons cependant les éléments suivants
essayer de convaincre le propriétaire du lieu de planter une haie le long du chemin
d'accès.

- interdire des essences forestières ou plantes étrangères au territoire national ou
même que certains arbres ou plantes soient interdites d'importation en France et donc
risky pour la loi (PUI).

- peut être favoriser la roselière (agrandissement)
- installer un observatoire d'oiseaux vers le Colvèdaire garantissant un décou-
pement adapté.

- planter le chemin piétonnier le plus loin de la roselière (derrière)
- faire attention lorsque des trous, mares d'eau sont à l'air (avec du bois)
car les amphibiens s'y reproduisent. Peut être installer des filets pour
éviter l'accès à ces trous d'eau au vu de leur période de reproduction.
- il n'est fait mention de servir du site pour l'environnement. Qui
le fait et de quelle manière?

Pour l'Observatoire Nivernais de l'Environnement

Michel BERNARD, notre porteur

55130 Quincy

(marche@orange.fr)

Objet : Carrière de Montauté.
Renouvellement de l'autorisation d'exploiter
Déposition à joindre au registre d'enquête publique

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Dans le cadre de cette enquête publique, il m'a semblé utile de formuler un avis et d'insister plus particulièrement sur un certain nombre de points.

Compte tenu du contexte socio-économique actuel, il se trouve en effet que l'existence de la Carrière de Montauté, tout comme celle de la carrière voisine de Picampoix, sont d'une importance capitale pour notre secteur géographique particulièrement défavorisé, pour nos communes rurales et pour le département de la Nièvre.

Les atouts de la Carrière de Montauté tiennent au fait que celle-ci est déjà relativement ancienne, qu'elle exploite un gisement de valeur, éloigné des habitations et au cœur d'un massif boisé important, l'ensemble appartenant à un même propriétaire, situation qui a le mérite de simplifier bien des choses.

Toute exploitation de carrière, mais à plus forte raison en roche massive granitique, génère nécessairement des nuisances.

Il est toujours possible de mieux faire ; rien n'est parfait !

Dans le cas présent, l'ensemble des mesures compensatoires et de prévention mises en place par l'exploitant, notamment au cours des dernières années, font que les différents impacts de l'exploitation sur l'environnement (bruit, eau, poussières, accès ...) sont relativement limités et acceptables, notamment du point de vue réglementaire.

A une époque où l'on parle beaucoup de responsabilité sociétale, il convient de signaler et d'insister sur la présence d'un exploitant responsable, soucieux de l'environnement, des conditions de travail de son personnel et qui n'attend pas le stade ultime de la contrainte réglementaire pour agir, mais procède plutôt par anticipation.

A signaler également, une situation exceptionnelle peu courante, au travers d'un partenariat étroit et constant existant entre l'exploitant et le propriétaire foncier, homme d'avant-garde et de bon sens, passionné par les espèces locales (faune, flore) et par la nature en générale dont l'une des préoccupations majeures est le développement durable, la protection de l'environnement et de la planète pour les générations futures.

Le dossier présenté fait état de 16 à 18 emplois directs et d'environ 30 emplois indirects.

Ce nombre d'emplois indirects paraît sous-évalué et ne semble tenir compte que des seuls sous-traitants intervenant de manière régulière pour le compte de la carrière : soudeurs, organismes d'étalonnage, de contrôle, transporteurs, entreprises de maintenance des engins et installations, fournisseurs de carburants ...

A ces différents intervenants, il convient également d'ajouter les autres commerçants, artisans et services locaux (boulangers, bouchers, restaurateurs, garagistes, poste, écoles, sapeurs-pompiers ...) qui font que le nombre d'emplois indirects est en réalité bien supérieur à celui annoncé.

Outre le fait de produire un granulats de qualité indispensable pour l'entretien de nos routes, de nos voies ferrées, de nos bâtiments et de tirer profit de la quasi-totalité de son gisement en développant des formules innovantes de valorisation des sables, désormais couramment utilisés dans les bétons (en substitution aux matériaux alluvionnaires), il est évident que la Carrière de Montauté, au stade actuel, fait partie des rares et peut être dernières entreprises contribuant largement au maintien d'un certain niveau d'activité et de ressources pour nos communes.

Au vu de ces éléments, nous ne pouvons que nous prononcer, sans réserve, en faveur du renouvellement de l'autorisation d'exploiter.

Epiry, le 22 décembre 2012

François MARCEAU
Les Horizons
58120 BLISMES

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized name, likely 'François Marceau'.

René LASSERRE
Professeur des Universités
Président honoraire de l'Université de Cergy-Pontoise
demeurant
Au Bourg
58 800 MONTREUILLON

Montreuillon, le 22 décembre 2012

Objet : Carrière de Montauté.
Renouvellement de l'autorisation d'exploiter

Déposition destinée à figurer au registre d'enquête publique ouvert en mairie d'EPIRY

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

En tant que citoyen né à Montreuillon dans l'immédiat après-guerre, ayant gardé avec mon village et ses environs une attache constante assortie d'une connaissance approfondie des réalités locales, il m'a semblé utile d'apporter mon concours à cette enquête publique sur le renouvellement de l'autorisation d'exploitation de la Carrière de Montauté. Ceci afin de porter à votre connaissance les éléments qui, de mon point de vue de citoyen local et de proche « riverain » (je réside au bord de la rivière du Bruy, au pied du versant du massif boisé en haut duquel se trouve la Carrière, à moins de 3 km à vol d'oiseau), me semblent mériter une attention toute particulière dans l'examen du dossier

Il relève bien sûr de la toute première évidence que l'exploitation de la Carrière de Montauté, au même titre d'ailleurs que celle de Picampoix sise à une dizaine de km à proximité de Sardy, constitue un potentiel de ressources et d'activité industrielle d'importance économique vitale pour les communes environnantes cette zone géographique à dominante rurale située aux confins du Nivernais et en bordure du Morvan. Dans le contexte actuel, le maintien de ce potentiel est une nécessité dont la dimension économique et sociale est absolument prioritaire. Les données de base en termes d'activité immédiatement mesurable sont déjà en eux-mêmes significatifs puisque le dossier relève 16 à 18 emplois directs et environ 30 emplois de sous-traitance, c'est-à-dire organiquement liés à l'activité productive ou commerciale de la carrière (prestataires techniques réguliers : réparation, maintenance, mesure et contrôle) fournisseurs divers de matériels et carburant, transport et prestations diverses. Activités directe ou semi directes, auxquelles il faut cependant ajouter d'autres activités locales induites auprès des commerçants, artisans et services locaux, qui contribuent au maintien de la vie des communes environnantes et sans lesquelles ces dernières seraient vouées à un inexorable dépérissement.

Mais si ces éléments économiques classiques tout à fait vitaux doivent être relevés au crédit de la poursuite de l'activité de la Carrière de Montauté, d'autres méritent également d'être soulignés dans leur singularité, car ils me semblent témoigner au plus haut point de l'exemplarité des relations que l'entreprise exploitante, depuis qu'elle a pris en main l'activité de la Carrière, a développées et entretient avec son environnement, et ce au plein sens du terme.

L'entreprise exploitante, qui appartient à un groupe industriel français de tout premier plan, qui compte parmi les leader mondiaux du secteur, a su faire de cette carrière relativement ancienne, assise sur un gisement de porphyre de valeur mais difficile à exploiter, une installation extractive et productive à la fois sûre, rationnelle et performante, fondée sur des technologies à la fois éprouvées et à la pointe de l'innovation. Elle s'appuie par ailleurs sur un dispositif logistique entièrement renouvelé, fondé sur la restauration d'une liaison ferroviaire précédemment laissée en désuétude par l'opérateur public national, tout en assurant à ses produits des débouchés intéressants et durables, notamment pour les balast des voies ferroviaires à haute vitesse.

Tout aussi remarquable est le fait que la modernisation et la promotion de cet outil industriel de grande valeur se sont opérées dans une prise en compte à la fois responsable et exemplaire des obligations environnementales.

L'exploitant s'est attaché avec constance, tout au long des dernières années, en y mettant des moyens conséquents, à respecter l'ensemble des mesures compensatoires et de prévention. Le résultat est manifeste et incontestable : les différents impacts de l'exploitation sur l'environnement (bruit, eau, poussières, accès ...) sont réduits et acceptables. Non seulement, à ce que je sais, ils se situent dans la conformité des normes réglementaires. Mais l'observateur attentif et sensible que je suis, tient à témoigner que dans la vie quotidienne des riverains l'activité de la carrière n'entraîne que des nuisances minimales qui ne méritent même pas d'être qualifiées comme telles. Aucun bruit d'explosion, pas de poussières transmises par le vent. A peine le bruit assourdi des engins est-il de temps à autres perceptible par bouffées de vents d'ouest. Mais je me dois de dire que nous les percevons tout au plus mentalement comme un signal bienveillant, annonciateur de pluie, ou comme le rappel rassurant que notre carrière travaille et que notre village continue de vivre à l'ère industrielle et au rythme du monde. Rien à voir en tout cas avec les nuisances diverses de l'activité agricole, et notamment avec le bruit assourdissant que provoquent dans nos bourgs le défilement rapide des remorques et tracteurs agricoles de haute cylindrée, sans parler des quads, motos, véhicules divers, autres outils à traction thermique et à usages multiples.

Reste enfin à souligner une approche environnementale marquée par un esprit de responsabilité de long terme à la fois sur la préservation d'un paysage forestier de qualité exceptionnelle et sur l'évolution de la structure du site qui s'exprime tout à fait nettement et concrètement dans le dossier de qualité qui est présenté à l'appui de l'enquête. Cet esprit de responsabilité, il faut le souligner, se nourrit d'un partenariat de longue date, confiant, permanent et fructueux entre d'un côté les exploitants antérieurs, mais qui s'est encore renforcé entre l'exploitant actuel, et de l'autre, le propriétaire foncier, forestier de renom, homme de haute culture et de vision environnementale de long terme, tant pour la préservation de la faune et des espèces que pour l'avenir du territoire et des populations futures ;

Ce partenariat se prolonge en outre d'un climat de confiance, d'une concertation constante et constructive de l'exploitant avec les diverses collectivités locales dont relève son site d'exploitation.

Je tenais, Monsieur le Commissaire enquêteur, à vous faire part de ces éléments d'appréciation, à témoigner des acquis dont la Carrière de Montauté peut se prévaloir, de la configuration de coopération économique, sociale et humaine exceptionnelle dans laquelle son activité s'insère, et qui justifie, de mon point de vue, que l'on examine la poursuite de son activité avec toute l'attention qu'elle mérite.



René LASSERRE+

Association de Pêche

« Etang d'Epiry »

Cheminsots Auvergne Nivernais

2, avenue Louis Fouchère

58640 Varennes-Vauzelles

BRUN Maurice

Président de l'association

2 rue du Clos Saint Antoine

58000 CHALLUY

Tél. : 06 16 63 87 49

Monsieur MILLERAND

Responsable du registre

d'enquête publique concernant

l'agrément d'Exploitation

des Etablissements **LAFARGE GRANULATS**

Bourgogne-Auvergne.

Challuy, le 6 décembre 2012

Objet : remarques en tant que locataire de l'étang de Montauté concernant l'enquête publique d'agrément d'exploitation des Etablissements LAFARGE-GRANULATS Bourgogne-Auvergne.

Monsieur MILLERAND,

C'est en tant que locataire de l'étang de Montauté que notre association « L'Etang d'Epiry » souhaite apporter les remarques suivantes :

En effet, sur demande du propriétaire des bois alentours, **monsieur Von Furstenberg**, il avait été procédé à une transformation de l'arrivée de l'eau en amont de l'étang qui aurait pu servir de bassin de décantation éventuel

./...

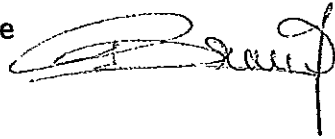
Or, il s'avère que ces travaux ne répondent pas à l'efficacité nécessaire aux résultats attendu, ceci du fait que l'eau ne passe pratiquement plus dans les buses, mais coule en dessous de celles-ci, à cause de la perméabilité du sol. Ces constatations nous amènent à dire qu'il faut que ces travaux soient totalement repris.

Pour cela il faut que des engins de fort gabarit puissent se rendre sur les lieux. Dans l'état actuel des choses cette possibilité n'est plus réalisable car la végétation ne permet pas le passage de ces engins par le chemin d'accès de l'étang.

En restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, soyez assuré, monsieur **MILLERAND**, de nos respectueuses salutations.

Le président de l'Association :

BRUN Maurice

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Brun', written over a horizontal line.